

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Grenoble, le 23 avril 2019

Sécurité routière Conséquences des dégradations de radars

Dimanche 21 avril, à l'occasion d'un article paru dans le Dauphiné Libéré et portant sur les dégradations de radars, certaines personnes ont trouvé bon de s'exprimer pour cautionner la pratique qui consiste à masquer, si ce n'est détruire, les radars fixes sur les routes de l'Isère.

Le préfet de l'Isère, Lionel Beffre, dénonce le caractère inadmissible de ces propos, qui démontrent une méconnaissance de la réalité et un mépris pour les nombreuses victimes de la route. Il rappelle que 28 personnes sont décédées sur la route en Isère depuis le 1^{er} janvier et que 227 personnes ont été blessées en Isère, ce qui représente une augmentation respective de 56 % et de 11 % par rapport à la même période en 2018. La vitesse a été identifiée comme la cause principale dans 28 % de ces situations.

Parce qu'elle participe à diffuser un sentiment d'impunité sur la route, la dégradation, y compris par masquage, des radars et ceux qui les commettent sont directement responsables de l'augmentation du nombre de morts et de blessés graves sur la route : chacun doit prendre conscience de ses responsabilités sur ce sujet, dont n'importe lequel d'entre nous peut être victime.

Depuis l'installation des radars, les conducteurs ont réduit leur vitesse moyenne de 11 km/h et on constate une baisse moyenne des accidents mortels à proximité des radars de 66 %. Entre 2003 et 2012, les radars ont permis de sauver 23 000 vies.

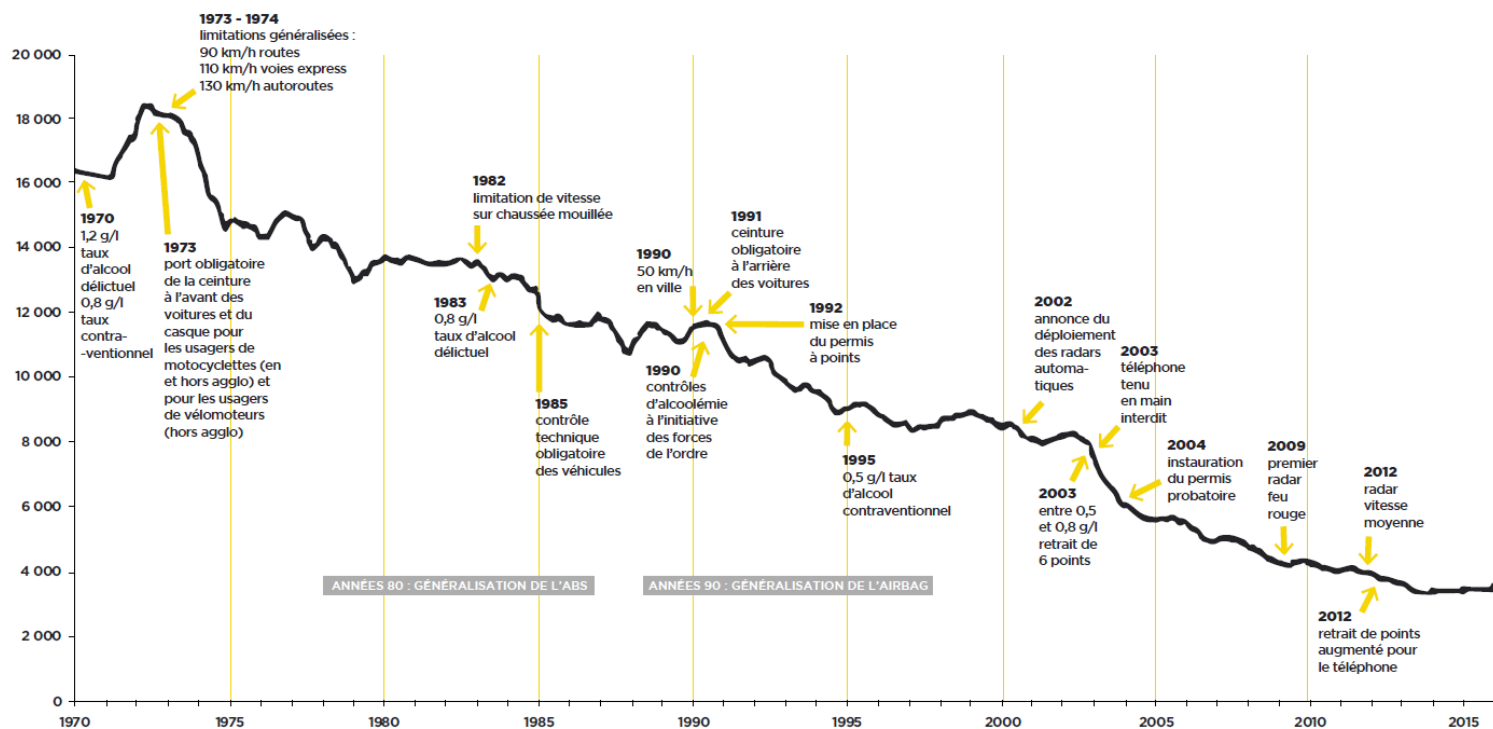
Les personnes irresponsables qui font la promotion de la dégradation des radars oublient donc que ceux-ci participent à la sécurité de tous en garantissant l'abaissement de la vitesse.

Avancer l'argument que ceux-ci aient uniquement vocation à créer une recette fiscale pour l'État, c'est se dissimuler derrière une illusion destinée à rendre présentables des actions inacceptables.

S'agissant du produit des amendes, il faut rappeler que la majeure partie des amendes radars (91,2 %, soit 924 millions d'euros en 2017) est consacrée à la lutte contre l'insécurité routière, notamment à travers l'amélioration du réseau routier. Au total, l'État a mobilisé en 2017 plus de 3,7 milliards d'euros pour la politique de sécurité routière alors que le coût total des accidents corporels survenus cette même année a été estimé à 39,7 milliards d'euros.

L'État poursuit son action résolue pour assurer la sécurité de tous sur les routes, notamment par d'importantes opérations de contrôles coordonnés, assurés par les forces de police et de gendarmerie dans les jours à venir à la demande du préfet de l'Isère. Quant aux personnes qui se rendent coupables de la destruction, de la dégradation ou de la détérioration d'un radar, elles risquent jusqu'à cinq ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende.

Évolution de la mortalité routière en France métropolitaine et les mesures prises en matière de sécurité 1970 - 2016



Contact presse :

Service communication de la Préfecture

04 76 60 48 05

pref-communication@isere.gouv.fr



@Prefet38